

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 JUIN 2017 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-sept, le **LUNDI 26 JUIN**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLOU – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY -- Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE — Julie CHARPENTIER - Françoise PIAU – Mickaël COLIBET

Absents excusés :

Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Meggie GENDROT

Bernard LINAY ayant donné pouvoir à Mickaël COLIBET

Secrétaire : Michel BOUILLOU

Date de convocation : Jeudi 22 juin 2017

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1 Délib 2017-06-40	DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PADD DU PLUi
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes doit s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui sera décliné réglementairement dans le règlement du PLUi ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation.

A ce stade de la procédure et de la démarche, le conseil communautaire de la communauté de communes mais aussi les conseils municipaux des communes doivent débattre chacun sur les orientations générales du projet de PADD à savoir :

- 1- Affirmation d'une armature territoriale structurée,
- 2 – Poursuite d'un développement urbain harmonieux dans un souci d'économie d'espace,
- 3 – Conforter, optimiser et développer les activités économiques du territoire
- 4 – Valoriser le patrimoine naturel et paysager
- 5 – Tendre vers un territoire à énergie positive.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Pays de Loiron est ouvert. La prise de parole des élus porte notamment sur :

- L'ouverture au changement d'affectation du bâti en campagne tout en préservant l'activité agricole :

Le changement d'affectation du bâti de « caractère » en campagne est soumis à des conditions fixées par la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) Aussi que deviendrait le règlement du PLUi si les conditions de la CDPENAF venaient à évoluer ?

- L'installation et le devenir d'activités artisanales et commerciales en campagne ou en agglomération quand les zones économiques sont toutes exploitées

Quel devenir

- pour les activités hors agglomération qui ne sont ni AGRICOLES, ni HABITATS ?
- pour l'installation de nouvelles activités (non classées) en campagne ?
- pour l'installation de nouvelles activités (non classées) en agglomération quand les zones d'activités sont complètes ?

- Introduction de prescriptions quant à l'exploitation du sous-sol minier

Aucune disposition n'apparaît dans le PADD concernant l'exploitation des sous-sols pour de la recherche minières ou autres.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLUi du Pays de Loiron

QUESTION 2
Délib 2017-06-41

VALIDATION PROJET POLE ENFANCE - SOLICITATION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Définitif du POLE ENFANCE qui consiste à la création de locaux à destination de la micro crèche et du périscolaire par la rénovation de l'ancienne mairie accompagnée d'une extension sur la parcelle contiguë achetée fin 2016 par la commune.

L'accueil périscolaire se situera au rez-de-chaussée utilisant le 1^{er} niveau avec une extension perpendiculaire permettant un deuxième accès côté cour de plain-pied.

A l'étage de l'ancienne mairie sera installée la micro crèche avec une extension au-dessus du périscolaire pour l'accès et la cour en toit terrasse.

La zone de stationnements étant aménagée sur l'arrière-cour de l'ancienne mairie.

Un système de chauffage commun est prévu via une chaudière bois avec silo de stockage.

Ce projet réalisé par le Cabinet d'architectes JAOUEN de Port-Brillet est estimé à :

Micro crèche travaux	322 041.93 € HT
Périscolaire travaux	478 033.20 € HT
Total 1	800 075.13 € HT

Honoraires architecte 7.40 %	59 205.56 € HT
Frais de bureau de contrôle devis APAVE (1 030 € + 6330 €).....	7 360.00 € HT
Levé topographique Cabinet LEGENDRE	1 120.00 € HT
Sondages du sol CSOL	2 192.00 € HT
Divers et imprévus	13 380.64 € HT
Total 2	83 258.20 € HT

TOTAL HT 1 + 2	883 333.33 € HT
TVA 20 %.....	176 666.67 € HT
Soit TTC	1 060 000.00 € HT

Aussi par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal

CONFIRME le projet de réalisation du POLE ENFANCE comprenant l'installation des structures de la micro crèche et du périscolaire pour un montant HT de..... **883 333.33 €**

SOLLICITE les aides auprès de :

- La Caisse d'Allocations Familiales : subvention à 25 % et emprunt à 25 % taux 0%
- L'Europe au titre du Fonds LEADER 2014-2020,
- La Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte de ruralité MESURE 35 pour la micro crèche,
- La Région au titre des investissements scolaires dans le cadre du pacte de ruralité Mesure 26 pour les locaux périscolaires,
- Le Conseil Départemental au titre du tirage de l'enveloppe 2016 -2021 dans le cadre du contrat de territoire,

ARRETE le PLAN DE FINANCEMENT HT à

-Caisse d'Allocations Familiales au taux de 50 % (subvention et emprunt)	435 000.00 €
-Fonds Européen – Leader 2014-2020.....	35 000.00 €
-Région « pacte de ruralité » sur le projet micro crèche (10 % sur 355 554.57 €)	35 555.00 €
-Région « pacte de ruralité » sur le projet périscolaire (10% sur 527 778.76 €)	52 778.00 €
-Département – Tirage de l'enveloppe contrat de territoire	51 605.00 €
-Emprunt et autofinancement.....	273 395.33 €
Total HT	883 333.33 €

AUTORISE le Maire à signer et déposer le permis de construire et à lancer la consultation des entreprises par la procédure adaptée.

QUESTION 3**MICRO CRECHE LA RITOURNELLE : VALIDATION PRINCIPE DE PARTICIPATION FINCANCIERE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis près de 1 an ½, le groupe de travail composé d'une représentante de la Fédération Départementale Familles Rurales/la CAF/service PMI/les co Présidentes de Familles Rurales BGF-BOURGON, la Directrice de La Ritournelle/Les élus de communes du Pays de Loiron et d'Ernée/la commission Enfance Jeunesse, mène une réflexion sur la transformation de la crèche la Ritournelle en micro crèche (effectifs en simultané de 12 + 1 passeraient à 10+1).

Quelques communes participent partiellement ou totalement aux demandes d'aides annuelles de l'association.

Aussi, pour permettre à la structure une vue sur le long terme et s'assurer d'une pérennité de l'activité, il a été demandé à la Communauté de Communes du Pays de Loiron de s'engager sur le versement annuel d'une participation financière. les communes dont les familles fréquentent le service d'accueil de la toute petite enfance viendront en complément en fonction du nombre d'heures/enfants.

Après exposé, la décision d'accompagnement financier par la commune reste toutefois liée à l'engagement de la CCPL.

**QUESTION 4
Délib 2017-06-42****FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – CONTRAT DE RURALITE -DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des demandes de tirages annuels au titre du fonds de soutien à l'investissement-contrat de ruralité 2017-2020, l'équipement multisports avec piste périphérique de deux couloirs et l'acquisition de structures fitness et d'un parcours aventure d'un montant de

**AGORESPACE de JAUX (60) pour le multisports et pistes périphériques à45 000.00 € HT
SCLA de ETRELLES (35) pour les structures fitness, parcours aventure20 012.61 € HT.
soit un projet total de65 012.61 € HT
(78 015.13 € TTC)**

peuvent bénéficier d'une aide financière approuvée par le Conseil Communautaire du Pays de Loiron de **6 839 €**.

Aussi par un vote à l'unanimité, le Conseil Municipal
SOLLICITE l'attribution de cette aide.

**QUESTION 5
Délib 2017-06-43
Délib 2017-06-45
Délib 2017-06-46****COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE**

Après exposé de Thérèse LETOURNEAU DORGERE et présentation des coûts de services 2016, le Conseil Municipal unanime valide les propositions de la commission ENFANCE JEUNESSE à savoir :

- **Maintien** pour la prochaine rentrée de l'organisation actuelle des TAP et des tarifs
- **Maintien** des tarifs du périscolaire, des ALSH
- et**
- **Fixe** les tarifs de la cantine à

	1/9/2016	1/9/2017
Repas enfant, stagiaires, agents du restaurant	3.30 €	3.40 €
Repas Enseignants et autres agents	6.20 €	6.30 €

-Fixe le forfait pour l'année 2017 auprès de l'école Saint-Joseph à 731.66 € et pour les communes de résidence à 770.25 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2016 ECOLE PUBLIQUE					
COUT D'UN ELEVE 2016 - BASE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ECOLE St Joseph					
Effectifs rentrée septembre 2016 : 39 maternelles -66 élémentaires			TOTAL: 105		
1 - DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT					
Article budget	Libellé	Dépenses 2015 112 élèves	Dépenses 2016 105 élèves	Maternelles élèves 39	Elémentaires élèves 66
11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	23 086,92	23 265,91	8 641,62	14 624,29
12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	1 502,16	3 092,25	1 148,55	1 943,70
6574	SUBVENTIONS <i>sorties extérieures-crédits livres</i>	2 441,60	2 312,12	858,79	1 453,33
	DEPENSES	27 030,68	28 670,28	10 648,96	18 021,32
	Soit à l'élève	241,35	273,05	273,05	273,05
	Renouvellement mobilier	3,08	3,04	3,04	3,04
	COUT à l'élève	244,43	276,09	276,09	276,09
2 - CHARGES DE PERSONNEL ATSEM		2015	2016		
		44 121,81	47 834,76		
coût moyen ch personnel ATSEM/élève		393,94	455,57		
TOTAL COUT ELEVE 2015 - 2016		638,37	731,66		

-Prend connaissance des coûts 2016 des services périscolaires et ALSH

COUT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET ALSH 2016								
	7 CLSH périscol.	46 TAP	6 ALSH Ptes vacances	66 mercredis	16 ALSH Animation Jeunesse et mini camp 4 nuits Puy de Dome	56 Echange Européen	TOTAL ENFANCE ANIM/JEUN 2016	
Dépenses	35 580,31	33 173,20	23 849,74	9 831,77	36 043,04	9 417,32	60,00	147 955,38
Recettes	29 138,63	26 348,98	8 948,94	4 893,07	9 185,87	2 256,80	-	80 772,29
Coût avant CEJ	6 441,68	6 824,22	14 900,80	4 938,70	26 857,17	7 160,52	60,00	67 183,09
CEJ de l'ordre de 15 à 17 000 €								

-est informé de l'annulation du CAMP à Erquy considérant l'insuffisance d'inscriptions.

-est informé de l'accueil et transport des enfants du Bourgneuf avant et après le centre aéré à Chailland.

QUESTION 6 | COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE

Gilbert FAUCHARD informe l'assemblée des propositions de la commission à savoir :

-Le positionnement de nouveaux passages piétons rues des Chevaux et des Mées,

-La réalisation des saignées sur accotements des chemins et busage chemin des Mesliers par l'entreprise BEAUPERE

-La non adhésion dans le moment auprès de l'établissement public MAYENNE INGENIERIE créé par le Conseil Départemental pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement de voirie et de sécurité.

QUESTION 7 | COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS

Roland PAQUET donne compte-rendu des propositions de la commission « BATIMENTS »

- L'aménagement de l'étage du logement de fonction de l'école publique pour une occupation par le Théâtre

Dépose et mise en sécurité des circuits électriques et de chauffage, démolition des cloisons et raccords en placo avec les entreprises :

-SARL LE ROI de la Croixille 11 424.00 € TTC

-GAUTIER CONCEPT de la Croixille..... 774.00 € TTC

-l'aménagement de l'accès au bureau de direction à l'école publique par la démolition d'une cloison et l'installation d'un placard (Christophe LEBLANC) et retrait et repose des équipements sanitaires par GAUTIER CONCEPT (996 € TTC)

-l'installation d'une minuterie sur l'éclairage extérieur du Club house

-GAUTIER CONCEPT de la Croixille..... 582.00 € TTC

-L'aménagement et la mise en accessibilité du bloc sanitaires Parc de Morfelon dont les travaux seront confiés à l'entreprise LE ROI pour le gros oeuvre et l'entreprise BOUTTIER pour l'électricité et la plomberie. Une variante avec wc inox sera demandée.

- l'achat de stores à poser sur les vélux à la bibliothèque et la pose d'un nouveau revêtement de sol par le service technique

Un nettoyage des murs extérieurs sera effectué à la Trésorerie.

Le Conseil Municipal unanime valide ces travaux.

QUESTION 8

COMPTE-RENDU COMMISSION SPORTS

Michel BOUILLOU fait part

- de la date du forum des Associations le 3 septembre prochain de 10 h à 13 h avec la présence d'un stand espace éco : un appartement pédagogique de sensibilisation à la gestion de l'eau, de l'électricité etc...
- de la fin des travaux du multisports – reste la peinture de la piste périphérique. L'inauguration est prévue le samedi matin 2 septembre de 10 à 12 heures.
- de l'aménagement du talus entre les deux terrains de football à prévoir en 2018
- de l'avancement de la préparation du brevet de la randonnée le 1^{er} mai 2018

QUESTION 9

Délib 2017-06-46

VENTE DEUX PARCELLES LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 24 de 401 m² et du lot 9 de 595 m² au prix de 54 € TTC le m² frais d'acte en sus.

QUESTION 10

**OPERATION DE LOGEMENTS PAR MAYENNE HABITAT
LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE**

Monsieur le Maire expose que suite à conversation téléphonique, Mayenne Habitat est depuis quelques mois dans une démarche de relance de la construction.

Les conditions d'engagement sont maintenues pour l'instant à savoir :

- Achat 30 € le m² HT dans la limite de 375 m² par logement
- Sollicitation pour une aide en cas de surcoûts dus aux caractéristiques du terrain ou à des choix architecturaux ou à une labellisation du programme remettant en cause l'équilibre financier de l'opération.

La superficie de l'îlot C est de 966 m² pouvant recevoir 2 à 3 logements.

Aussi le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter Mayenne Habitat pour une nouvelle opération de locatifs sur l'îlot C

QUESTION 11

RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du recrutement de l'agent qui remplacera Madame Yvette RUFFAULT.

Il précise qu'en fonction du délai de préavis, la personne recrutée ne pourra pas probablement assurer son poste dès le 1^{er} juillet.

Aussi, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide l'ouverture d'un CDD pour une durée courant entre la date de départ en retraite et l'arrivée du nouvel agent.

QUESTIONS DIVERSES

Implantation relais mobile orange

Orange confirme l'étude d'implantation d'un relais pour la réception de 3G-4G sur la commune sur le site de l'entrepôt communal. L'installation des équipements ne peut pas se faire sur les deux autres relais SFR et BOUYGUE car trop éloignés de l'agglomération.

Il faut savoir que les antennes permettant la réception de la 3G-4G couvrent un rayon de 900 à 1 000 m alors que les antennes 2G -3G peuvent couvrir jusqu'à 6-7 km. Le dimensionnement du pylône permettra l'installation de deux autres opérateurs

Une étude réalisée par un géobiologue sera faite et une convention précisant les modalités techniques, d'occupation et financière sera proposée lors d'un prochain conseil.

-Invitation au Comice Agricole

Rappel le 1^{er} juillet à Port-Brillet

-Présentation projet de fusion LAVAL AGGLOMERATION-CC PAYS DE LOIRON

Le lundi 3 juillet à 20 heures au Théâtre à LAVAL

-Report recensement patrimoine bâti en campagne

Il n'a pas eu lieu comme prévu les 20 et 21 juin faute d'indisponibilité de l'architecte du Cabinet PRIGENT et les dates seront arrêtées lors du retour de la personne en arrêt.

-Désignation des délégués des conseils municipaux pour Sénatoriales : la réunion est fixée par arrêté préfectorale au 30 juin et la convocation est remise aux élus.

Séance levée à 0 heure